

Campagne de promotion et avantages de carrière 2023/2024



AGENTS PRIVES

SNAP Calendrier 2023

La campagne démarre le **25 septembre** et se terminera au plus tard le **15 décembre 2023**. L'information des agents promus a lieu la **1^{ère} quinzaine de janvier**. Les augmentations individuelles pourront être attribuées **entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet 2024**. Les primes, quant à elles, seront attribuées **au 1^{er} janvier 2024**. Ce calendrier permet de faire le bilan des plans d'actions partagés définis dans le cadre de la campagne EPA pour les agents sans promotion depuis 3 ans (art. 20.4a : sont concernés les agents non promus depuis le 1^{er} janvier 2020 et avant).

SNAP Rappel des mesures de promotion

4 dispositifs rattachés à la campagne de promotion

1. Art. 19. A. Le changement d'échelon au sein d'un niveau d'emploi

. Il valorise la maîtrise des compétences, l'expérience acquise, la pratique courante des activités et la qualité du travail, la contribution aux objectifs collectifs, ou individuels pour les cadres (Exemple : passage de D1 à D2). Le saut d'échelon est exceptionnel (Exemple : passage de D1 à D3).

2. Art. 19. B. Le changement de niveau à un niveau immédiatement supérieur

. Il s'opère sur la base de l'examen des attendus requis par la définition du niveau supérieur et valorise la montée en qualification, l'évolution du champ d'intervention, les connaissances acquises par l'expérience et/ou la formation, et mises en œuvre (Exemple : passage de D4 à E1).

3. Art.19. C. Le relèvement de traitement d'au moins 3 % du salaire antérieur pour les employés, techniciens et agents de maîtrise, et d'au moins 3,5 % pour les cadres.

. Agents au plafond de l'amplitude de leur emploi ou hors amplitude de leur emploi. L'agent peut aborder ce point au cours de son EPA s'il n'a pas eu de promotion depuis plus de 5 ans.. Il est intégralement conservé en cas de promotion à un échelon ou à un niveau supérieur.

4. La prime individuelle

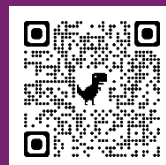
. Elle n'entre pas dans le cadre des promotions à proprement parler mais elle permet de reconnaître un effort ou un investissement particulier et doit être argumentée.

SNAP Nouveauté expérimentale

En 2023, les directions pourront octroyer une prime promotionnelle à un manager, si et seulement si, le manager, en plus de l'exercice de sa fonction de manager, a pris en charge **un projet pour le compte du territoire, de la direction, de la région ou du national**.

SNAP Décisions nationales

Les mesures promotionnelles des agents des services de la médiation relèvent du médiateur national et celles des agents occupant des postes relevant de l'article 4.2 et elles sont examinées par le département conseil carrière de la Direction Développement des Talents et des Compétences - Management et validées par décision du DGA Ressources humaines.





Campagne de promotion et avantages de carrière 2023/2024

SNAP

Situations particulières

Situation à étudier	Proposition attendue	Date de mise en œuvre
1. Agent recruté échelon B1	B2	La date anniversaire d'embauche
2. Chargé d'accueil / gestionnaire appui échelon B2	C1	La date du 2ème anniversaire de son accession à B2
3. Agent recruté ou promu référent métier échelon E1	E2	La date du 2ème anniversaire de son accession à E1
4. Agent recruté ou promu responsable d'équipe / d'accueil / d'équipe support échelon E1	E2	La date du 2ème anniversaire de son accession à E1
5. Agent recruté ou promu Directeur d'agence / Directeur adjoint d'agence / Responsable de service échelon F1	F2	La date du 2ème anniversaire de son accession à F1
Toute exception à ces règles doit être dûment justifiée		
6. Le conseiller et le chargé de relation entreprise est embauché, a minima, à l'échelon C1 et sa situation est examinée de façon toute particulière, jusqu'à ce qu'il ait atteint D1		

AGENTS PUBLICS

SNAP

Calendrier

La campagne des opérations de carrière des agents de droit public se déroulera **du 06 novembre 2023 au 12 janvier 2024**.

Une instruction sera diffusée **fin octobre/début novembre 2023** afin de préciser les quotas alloués aux régions.

SNAP

Rappel des mesures d'avantages de carrière

- **L'AVANCEMENT ACCELERE** : Réduction d'un an d'ancienneté nécessaire pour accéder à l'échelon supérieur, au sein d'un même niveau d'emploi. (Exemple : un avancement prévu en 2024 interviendra dès 2023).

Contingent annuel d'avancements accélérés par niveau

Catégories	Cat 1			Cat 2			Cat 3		Cat 4
Niveaux	1.1	1.2	2.1	2.2	1.3	3.1	3.2	3.3	4
TAUX	33%	21%	25%	25%	25%	25%	30%	23%	23%

Conditions : Être proposable.

Il est tenu compte de la manière de servir, notamment au vu des activités confiées, du développement de compétences, et des acquis de la formation continue.

- **LA CARRIERE EXCEPTIONNELLE** permet à l'agent ayant atteint le dernier échelon de sa carrière normale d'accéder à des indices supérieurs. Cela revient à dé plafonner le déroulement de carrière.

Conditions : être positionné(e) en carrière normale dans la grille indiciaire à un échelon dont l'indice est à minima identique à l'indice du premier échelon de la carrière exceptionnelle de son niveau d'emplois.

Contingent annuel de carrières exceptionnelles : Le taux maximum d'accès à la carrière exceptionnelle est fixé à 15% des effectifs d'un niveau d'emploi.

Il entre en vigueur au 1^{er} jour du mois qui suit la date de notification.

Il est accordé en fonction de la manière de servir (selon laquelle l'intéressé exerce les activités confiées, notamment dans ses relations avec les équipes et interlocuteurs internes et externes). Des critères complémentaires peuvent permettre l'analyse de situations individuelles.

Les décisions d'attribution des réductions d'ancienneté et d'accès aux échelons exceptionnels sont prises directement par les directions d'établissement, sur proposition des managers.

Pour toutes questions ou pour tous besoins d'informations complémentaires, **CLIQUEZ [ICI](#)**

Le **SNAP** en vidéo, cliquez **[ICI](#)**

SNAP

PROCHE, ACTIF, **humain!**

Syndicat SNAP – 38 rue des Frères Flavien 75020 PARIS

syndicat.snap@pole-emploi.fr

www.snap-pole-emploi.com

Scannez-moi pour

